Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260618-DB2026_22-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-22

Date de convocation : 5 juin 2026

Date d'affichage : 17 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 16
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six,
Le 11 juin à dix-huit heures,

Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de Christian TROADEC, président,

Présents (16) : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Alexandra FRAYSSE, Aurore GINOUVES, Didier GOUBIL, Marie-Christine JAOUEN, Patrice LE DU, Isabelle LE LÉON, Cédric LE MOROUX, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Patrick URIEN

Procurations (1) : Paul BOUSSARD à Christian TROADEC

Absents (1) : Annie LE GUEN

Local communautaire – rue des Augustins – fin de bail

Rapporteur : Isabelle AUFFRET *Technicien référent : Nathalie MILIN*

La sage-femme occupant actuellement les locaux communautaires situés rue des Augustins a informé la collectivité de son intention de s'installer sur la commune de Callac.
Le bail qui la lie à la collectivité prévoit un délai de préavis de six mois en cas de départ.
Toutefois, l'intéressée sollicite une réduction de ce délai afin de pouvoir libérer les lieux dès le mois d'août et ainsi permettre à un autre professionnel d'ores et déjà identifié par la collectivité de s'installer.

Les membres du bureau communautaire à l'unanimité autorisent la sage-femme à quitter les locaux dès le mois d'août.

Carhaix, le 15 juin 2026

Le Président,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE